

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle					X	Isabelle ROGNARD	15/03/2022
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : Le Progrès

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes-rendus du 08/02/2022
- Présentation par la Société ATHELYA du permis de construire des logements sociaux du Lotissement le Petit Pont
- Réactualisation de la délibération du 20/09/2001 relative à l'adhésion au comité national d'action sociale pour le personnel communal (Délibération)
- Révision des loyers des logements communaux (Délibération)
- Adhésion à la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale (Délibération)
- Choix des défibrillateurs
- Choix de l'emplacement des ruches de Monsieur ALGEIER
- Retour sur la visite des chemins, fossés et bois faite par la commission qui s'est réunie le 15 février 2022
- RPI Rancé
- Planning Elections Présidentielles
- Mise en place de boîtes à livres

- Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence en hommage aux peuples Ukrainien et Russe. Il les informe que Madame Cyrielle PETIT a donné pouvoir à Madame Isabelle ROGNARD.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 05 minutes par Monsieur le Maire.

Monsieur Vincent NAVEAU a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative au changement de jour du marché hebdomadaire. A l'unanimité, le Conseil approuve.

Avant de faire la présentation, Monsieur CORBINEAU sollicite auprès du Conseil une autorisation d'implanter un panneau d'information (4mx3m) à l'entrée du futur lotissement en retrait de la route pour une durée maximale de 18 mois. Le Conseil souhaite un temps de réflexion quant à la faisabilité de la demande, et reviendra vers Monsieur CORBINEAU semaine 12.

La société ATHELIA fait une présentation des plans relatifs à la construction des logements sociaux qui seront construits au lotissement le Petit Pont.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°02/2022 de la séance du 08 février 2022

- A fait l'objet de plusieurs remarques orthographiques.
- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à 15 voix pour.

MODIFICATION DU JOUR DE MARCHÉ HEBDOMADAIRE (DELIBERATION)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur le changement de jour du marché hebdomadaire étant déplacé au vendredi de 16h00 à 19h30.

Il propose de reconduire la gratuité des emplacements pour les commerçants jusqu'au 31 août 2022. Selon la fréquentation du marché, la gratuité sera revue après cette date.

Après échange, le Conseil municipal approuve, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, le changement de jour du marché, et la gratuité du droit de place pour les commerçants jusqu'au 31 août 2022.

REACTUALISATION ADHESION COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) (DELIBERATION)

Madame Sandrine TOMAS, Conseillère Déléguée, rapporteur expose au conseil municipal :

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS). L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations exceptionnelles.

Une nouvelle information sera faite prochainement auprès des différents agents communaux afin de leur préciser le fonctionnement du CNAS, le rôle du délégué Elu et Agent au sein de la mairie.

Monsieur le Maire précise que les modalités de cotisation ont changé : il s'agit d'une cotisation évolutive, correspondant au mode de calcul suivant :

- Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes x la cotisation par bénéficiaires actifs.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, très peu d'agents l'utilise, et qu'il est nécessaire de faire cette information pour les nouveaux agents. Qu'une étude sera faite dans un an afin d'évaluer l'opportunité de cette adhésion, et de la reconduire pour l'année 2024.

Après échanges, le Conseil municipal décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, de reconduire l'adhésion dans les conditions explicitées ci-dessus.

ANNEE 2022 REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX (DELIBERATION)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision des loyers s'effectue sur le coût de l'indice de la construction, du 2^{ème} trimestre de l'année N-1 soit un indice qui s'élève à +3.88% pour 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil que les baux des logements soient réactualisés par un avenant, en redéfinissant l'indicateur de base pour le calcul de la revalorisation des loyers.

Après échange, le Conseil municipal décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, de ne pas augmenter les loyers des logements communaux pour l'année 2022.

Un courrier sera transmis aux locataires.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE (DELIBERATION)

Le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire de la convention de partenariat adressé par le Département de l'Ain permettant entre autres d'abonder la commune en ressources et en documents. Des services comme les formations seront accessible à l'agent de la bibliothèque.

La signature de cette convention doit se faire avec les documents ci-dessous énumérés :

- Délibération créant la bibliothèque ;
- Arrêté portant sur le règlement intérieur et les horaires d'ouverture au public ;
- Description et plan du local bibliothèque ;
- Délibération de dotation budgétaire ;

Tous ces points étant en cours d'élaboration, Monsieur le Maire propose de reporter ce vote. Il informe également que le relais bibliothèque actuellement situé dans la mairie, sera déplacé dans la petite salle communale face à la mairie. Les locaux sont en cours d'aménagement.

Une ouverture possible de la bibliothèque pourrait se faire courant du second semestre 2022 au moment de la rentrée scolaire 2022/2023.

CHOIX DES DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire informe que deux devis sont parvenus en mairie. Après consultation du Conseil, le devis de la société Défibrillateurs France est retenu pour un montant de 3 645.60€ comprenant :

- Le Pack confort
- Le Coffre extérieur
- L'installation
- La formation
- Le contrat de maintenance.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT DES RUCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Monsieur ALGEIER, et qu'ensemble ils ont défini l'endroit où pouvaient être installées les ruches. Comme énoncé lors de la précédente séance, elles seront installées près du plan d'eau.

ECO PATURAGE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en mairie un flyer d'un éleveur de Sainte-Croix proposant des prestations d'éco-pâturage. L'idée est retenue par le Conseil surtout pour l'entretien des grandes étendues comme le plan d'eau.

RETOUR SUR LA VISITE DES CHEMINS, FOSSES ET BOIS COMMUNAUX

Monsieur Jean-Louis LAISSARD fait un retour sur la visite de la commune par la Commission. Une priorisation sera faite sur les choix des lieux qui seront remis en état. Il est rappelé qu'est une des Communes de la Communauté de Commune Dombes Saône Vallée à avoir le plus de chemins, fossés et bois à entretenir. Ces travaux se dérouleront sur plusieurs années. Monsieur le Maire demande aux membres de la Commission d'établir un planning afin que ces dépenses soient portées au budget 2022 qui sera voté au prochain conseil.

Monsieur Jean-Louis LAISSARD propose également que les barrières existantes sur le chemin de Monthieux soient refermées afin de protéger cette voie, et qu'elle soit réservée aux vététistes et aux randonneurs dans le cadre du déploiement du mode doux.

PLANNING ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles approchant Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur les permanences pour la tenue du bureau de vote. Le tableau récapitulatif leur sera transmis par mail prochainement.

RPI RANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été approché par Monsieur le Maire de Rancé pour le regroupement pédagogique intercommunal entre les deux communes. Il informe que Monsieur le Maire de Rancé a échangé sur ce sujet avec l'Inspecteur de circonscription qui n'est pas contre cette idée.

Lors du conseil d'école du 8 mars dernier, auquel il a participé avec Madame Isabelle ROGNARD, il a évoqué cette proposition qui n'a pas reçu un franc succès de la part des Parents d'Elèves et des Professeurs des écoles.

Afin de connaître la position des élus à ce sujet, et ainsi permettre à Monsieur le Maire de se positionner lors de futurs échanges avec Monsieur le Maire de Rancé, il demande aux élus de se prononcer sur le RPI. L'ensemble des élus ont dit être contre cette idée.

BOITE A LIVRES

Le secrétariat de la mairie est très souvent sollicité concernant le don de livres de particulier. Ces livres ne peuvent malheureusement être repris pour la future bibliothèque. Il soumet l'idée de mettre en place une boîte à livres sur la commune. La proposition est validée par le Conseil.

Monsieur Pierre VIRET propose de soumettre cette idée au prochain Conseil municipal des Jeunes afin de déterminer l'emplacement, et de la forme qu'elle pourrait avoir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Agence 01 :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va recevoir le 25 mars prochain l'Agence 01 pour le projet de la cantine et de la salle des Fêtes.

- Hébergements de réfugiés ukrainiens :

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par la Préfecture concernant l'inscription de thurignaciens pour l'accompagnement et l'hébergement de réfugiés ukrainiens sur la commune. Une enquête est en cours.

- **Entretien du cimetière :**

Une réflexion est en cours concernant le désherbage du cimetière. Une rencontre va avoir lieu entre les Membres de la Commission, et Monsieur Jean-Louis LAISSARD, et l'Agent Communal afin d'acter une méthode de désherbage définitive.

- **GEMAPI :**

Monsieur Pierre VIRET fait un retour sur plusieurs points :

- L'avancée du projet financement de la zone humide dont le budget est estimé à 310 000€ pour les 3 zones (Combes, Cibeins, Thiollière)
- L'appel à projets avec l'Agence de l'eau sur le Marathon de la biodiversité avec la création de 42 kms de haies et la restauration de marres. Le projet verra le jour en 2023.

- **Site internet de la Commune :**

Monsieur Pierre VIRET informe que le site de la commune est en cours de réactualisation

- **Saison culturelle :**

Madame Martine PAQUIER remet à chacun le flyer de la saison culturelle 2021/2022. Elle souligne le fait que le CINE PLEIN AIR prévu le 24 juin 2022 est annoncé.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 12 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

**Le Secrétaire de séance,
Vincent NAVEAU**

**Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU**